

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240930_P_144
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

VU la décision n° 20240527_P_081 du président de la Communauté de Communes Loire - Semène

Commission : Bâtiments-voiries-SIG

Objet : Signature d'un acte spécial de sous traitance pour les travaux du programme voirie 2024 entre la société Borne Travaux Publics et l'entreprise Stineo

Le Président,

N° 20240930_P_144

Décide

De signer un acte spécial de sous traitance au marché :

- Titulaire du marché : **BORNE TRAVAUX PUBLICS**

OBJET

Pour les travaux du programme voirie 2024

Pour la réalisation des prestations suivantes :
Signalisation horizontale et verticale

D'un montant maximum de
- **1 980 € HT**

L'entreprise sous-traitante désignée :

**STINEO
ZA LES BARAUDES
42 530 SAINT GENEST LERPT**

Les autres modalités relatives aux conditions de paiement restent inchangées.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 30 Septembre 2024

AR Prefecture

043-244301131-20240930-20240930_P_144-AU
Reçu le 02/10/2024

Le Président,

Frédéric GIRODET

